

## Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 5 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le 5 mai à dix-huit heures, les membres de l'association dénommée AGE 91, dont le siège social est situé 5 rue Panhard – 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président et du Secrétaire, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille d'émargement mentionnant la présence de chaque membre, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

---

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Personnes physiques : Bernard DUPORTET, Chantal de GUILLEBON, Marie-France MAUGOURD, Dominique NAELS et Marie-France PIGEON.

Personnes morales : ASAD Seine Essonne, représentée par Agnès LABARRE, CCAS de Vert le Grand représenté par Marie-France PIGEON.

Invités : Didier CHANGENET (AGE 91).

### ÉTAIENT EXCUSÉS, ayant donné pouvoir :

Personnes physiques : Catherine MOUACI, Lucette MILHAU et Sandra SAPIO.

Personnes morales : AIMD de Lardy, Association de la Cour à Athis Mons, MAS L'alter Ego à Mennecy, AP Services à Yerres, APMAD de Ponthierry, CLIC Orgessonne d'Arpajon, France Alzheimer Essonne à Corbeil-Essonnes.

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Marie-Claire CHAMBARET du Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil Départemental d'Accès au Droit.

Le Président Bernard DUPORTET ouvre la séance à 18h00.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et précise que seuls les adhérents d'AGE 91 à jour de leur cotisation ont le droit de vote :

- ❖ Rapport Moral
- ❖ Rapport d'Activité 2021 et perspectives
- ❖ Rapport financier et proposition d'affectation du résultat 2021
- ❖ Rapport du Commissaire aux Comptes
- ❖ Budget Prévisionnel 2022
- ❖ Election des membres du Conseil d'Administration
- ❖ Questions diverses

## Rapport moral - Dr DUPORTET, Président

---

Le Président donne lecture de son rapport moral :

« Bonjour à toutes et tous,

La présentation du rapport moral à notre assemblée générale ordinaire est un exercice formel, obligatoire, et, de fait particulièrement difficile.

Une année d'activité est un ensemble d'activités hétérogène dont je ne vous dois que l'essentiel puisque l'activité vous sera présentée de manière détaillée plus loin par notre secrétaire général Didier Changenet.

L'élément le plus important peut-être est que AGE 91 à la fin de l'exercice social 2021 est toujours en activité car, ne l'oublions pas, nous avons eu très peur.

Le transfert des activités de la MAIA Centre Est au 31 décembre 2020 a représenté un traumatisme de grande magnitude.

Devant les difficultés rencontrées nous avons été amenés à exposer au Conseil départemental d'une part, à la DTARS d'autre part, les éléments techniques, structurels et budgétaires résultant de ce traumatisme majoré sans contexte par les troubles résultant de la pandémie et des divers confinements.

Nous leur avons exposé le besoin d'un financement complémentaire pour l'exercice en cours ainsi que les principes d'un socle financier pérenne permettant d'assurer un minimum de stabilité à l'association. Ce message a été entendu et la dotation spéciale obtenue a permis d'équilibrer le budget comme vous le présentera Dominique Naels, notre trésorière.

En revanche le principe du socle financier pérenne que nous avons proposé ne semble pas avoir été retenu. Nous y reviendrons.

Dans le même temps nous avons pu, grâce aux excellentes relations que nous entretenons avec l'ASAD Sud Essonne, bénéficier de leur accueil dans de nouveaux locaux disponibles à des conditions très préférentielles. Cette collaboration a également permis la prise en charge par l'ASAD de nos activités comptables et de gestion dans des conditions très favorables qui s'insèrent tout à fait dans notre recherche engagée de partenariats et coopérations.

L'essentiel sur le plan budgétaire a donc été assuré et nous avons donc pu assurer toutes les fonctions engagées et la continuité dans nos activités de sensibilisation, de formation, de conseil et de soutien.

Comme en 2020, instruits par l'expérience de cette année difficile, nous avons pu prendre en compte les contraintes sanitaires, adapter notre organisation et le télétravail, lorsque il était prescrit, pour l'essentiel, respecté.

Dans notre précédent rapport moral nous disions : le constat est clair : AGE 91 ne dispose plus des capacités financières, l'avenir est encore incertain et l'association se doit d'être prudente concernant des engagements de charges auxquels elle ne pourrait faire face dans la durée.

Nous nous devons de renouveler en fin d'exercice ce signal mais ce ne doit être en aucune façon la réduction de nos ambitions ou l'altération de notre éthique, inchangée depuis 25 ans.

Au milieu des contraintes déjà évoquées nous avons enregistré des succès et nous avons beaucoup appris.



Un des succès les plus importants est l'activité « Seniors, numériquement vôtres » pilotée par Philippe Aubrun, qui a fait la démonstration qu'il était possible non pas de donner des cours d'informatique aux personnes fragiles et en voie de perte d'autonomie mais de leur donner les clefs de compréhension et d'usage des outils numériques pour éviter qu'elles ne tombent dans la fracture numérique.

L'accueil réservé à cette opération par les bénéficiaires et par les communes concernées est un encouragement certain au développement de l'activité tant sur le plan territorial que sur celui de la diversification des méthodes et des outils. Didier Changenet y reviendra.

Nous avons beaucoup appris et nous avons pris meilleure compréhension des nécessités d'évolution dans leur contenu et dans leur forme de nos activités de sensibilisation et de formation.

Nous avons ce faisant jeté les bases d'une réflexion approfondie pour leur évolution dans le sens d'un service diversifié plus complet associant les prestations en présentiel et en distanciel.

Nous avons également, grâce à l'opération de soutien psychologique des professionnels mise en place avec l'ASAD Sud Essonne, compris qu'il était nécessaire d'aller au-devant des professionnels confrontés aux grandes difficultés techniques, sociales et économiques et de leur apporter la compréhension et le soutien qui leur permettent de dépasser leurs difficultés et de comprendre mieux les conditions réelles de leur engagement professionnel ;

L'heure est donc venue pour nous d'écrire un nouveau chapitre de notre action départementale en faveur de toutes les personnes fragiles du fait de leur âge ou de leur handicap, et de ceux qui les aident qu'ils soient : professionnels ou aidants naturels.

Nous sommes encore plus persuadés aujourd'hui qu'il convient de le faire avec le souci, non seulement de la technique ou de l'organisation administrative, mais de l'ensemble des éléments personnels, familiaux, sociaux, dans leurs différentes composantes et tout particulièrement celles qui relèvent de l'émotion, du plaisir ou de la souffrance. En un mot : de tout ce qui permet d'intégrer cette personne fragile dans un environnement protecteur responsable gage d'un parcours de vie le plus harmonieux possible.

C'est à cette tâche ambitieuse que je vous convie.

**Résolution N° 1 :**

« L'assemblée générale, après en avoir débattu, approuve le rapport moral du Président pour l'exercice social 2021.

## Rapport d'activité 2021

### Didier CHANGENET, Secrétaire général

#### FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

- Mars** Comptabilité de l'association gérée par l'ASAD Seine Essonne
- Avril** Reprise de la ligne d'écoute et de soutien aux professionnels
- Mai** Partenariat avec la plateforme SAP 91 et le SAAD Pivot porté par l'ASAD Seine Essonne pour organiser des sensibilisations mutualisées
- Mai** Organisation de la Journée nationale de l'Accès au Droit à destination des professionnels en partenariat avec le CDAD
- Mai** L'AG Extraordinaire valide le Traité d'Apport Partiel d'Actif dans le cadre du transfert de la MAIA ECE vers le DAC Sud Essonne
- Octobre** L'organisme de formation obtient la certification QUALIOPI
- Décembre** Mise en ligne sur You Tube du MOOC à destination des aidants de personnes en situation de handicap vieillissant



#### Septembre

Anaïs Benane  
\*\*\*

LP Création et  
gestion de projets  
multimédia



670  
abonnés



## Les activités de AGE 91

Sensibilisations  
PA -PH

Formations

Point d'Accès  
au Droit

E-learning

Conciergerie

COVID 19  
Ligne d'écoute

Séniors  
Numériquement  
Vôtres

MAIA Essonne  
Centre-Est



## Sensibilisation des professionnels

de la gérontologie :

- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance
- Maladies neurodégénératives et plus particulièrement la maladie d'Alzheimer
- Nutrition et dénutrition des personnes âgées

du handicap :

- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance.

## Département Formation

Type d'interventions	Nb sessions (2020)	Nb participation (2020)
Formations INTRA	24 (15)	195 (135)
Formations INTER	14 (10,5)	119 (89)
Formations sur mesure	7 (5)	32 (34)
Groupes de parole	11(2)	33 (15)
Groupes d'analyse des pratiques	40 (26)	215 (227)
Conférences	6 (5)	76 (40)
<b>TOTAL</b>	<b>102 (63,5)</b>	<b>670 (525)</b>

## Point d'Accès au Droit

### ❖ Point d'Accès au Droit des personnes âgées

- Permanences téléphoniques
- Permanences physiques
  - Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne
  - Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine
  - Communauté de Communes du Val d'Essonne
- Conférences / Réunions d'information
- Journées Séniors
  - Saclas
  - Brétigny
  - Les Ulis

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
agirc et arrco

### ❖ Permanences juridiques à destinations des adultes en situation de handicaps

- Permanences téléphoniques
- Permanences physiques
  - PAD d'Evry-Courcouronnes

## PAD : Orientations et perspectives 2022



- Extension territoriale du Point d'Accès au Droit
- Développement des permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap.
- Création d'un dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.



Recrutement d'un 2<sup>ème</sup> juriste ETP.

# Ligne d'écoute téléphonique COVID

**Alerte soutien psychologique !**  
Contacter, écouter, soutenir

« Aller vers les professionnels sans attendre qu'ils viennent à nous »

Face aux angoisses du COVID, de la mort ou à un choc émotionnel

Choc émotionnel signalé à l'encadrement → Consentement du professionnel → Confidentialité assurée → Professionnel directement appelé par un psychologue dans les 3 heures → Débriefement et l'après-soin psychologique → Mise en place du projet

**Mise en place du projet**

Les professionnels de santé et les professionnels de services ont conscience de leur rôle et se sentent soutenus par les professionnels qui leur ont permis de continuer à travailler.

L'objectif de cette ligne est de soutenir psychologiquement dans le fait que ce soit « les soignants » qui apportent du soutien à leurs collègues.

Un flux « asynchrone » de soutien psychologique permet aux professionnels de bénéficier d'un soutien au-delà de leur temps de travail habituel.

300 professionnels de santé ont répondu à l'enquête.

175 heures d'échanges ont été réalisées.

60 salariés ont été soutenus.

0 refus.

**Les difficultés et points de vigilance**

- Éviter un dialogue avec le professionnel.
- Éviter une confiance excessive des professionnels.
- Éviter de donner des conseils, surtout en matière de soins.
- Éviter de donner des conseils, surtout en matière de soins.

Parce que la pandémie n'est pas finie, parce que la mort sera toujours là, parce que le professionnel est seul face à un choc émotionnel :

- Éviter une confiance excessive.
- Éviter de donner des conseils, surtout en matière de soins.
- Éviter de donner des conseils, surtout en matière de soins.
- Éviter de donner des conseils, surtout en matière de soins.

SSIAD	AD
42 personnes	63 personnes
Total premier contact : 20	Total premier contact : 56
Suite : 6,5 heures	Suite : 23,5 heures

➤ Les objectifs de la ligne de soutien

- Apporter aux professionnels le nécessaire soutien indispensable en cette période délicate de pandémie et au-delà.
- Confirmer que les besoins fondamentaux de chaque être humain résident dans la qualité de la relation et de la rencontre entre « le soignant » et « le soigné ».
- Assurer que la créativité, le bon sens dont sont capables de faire preuve « les soignants » sont précieux pour « les soignés ».
- Repérer et souligner la valeur professionnelle « des soignants » pour qu'ils ne soient pas submerger par leurs émotions.

➤ Les conditions de fonctionnement de la ligne

- Confidentialité garantie
- Liberté d'échanger laissée au professionnel
- Possibilité de suite

# Séniors Numériquement Vôtres

Communes ayant bénéficié d'ateliers en 2021 <b>Nouvelle commune</b>	*	Ateliers numériques		Permanences numériques	
		Ateliers	Participants	Permanences **	Participants
<b>Boutigny-sur-Essonne</b>	CCVE	2	7		
<b>Champeneil</b>	CCVE	3	12	14.75	16
<b>Chevannes</b>	CCVE	3	12	4.25	5
<b>D'Huisson-Longueville</b>	CCVE	1	2	1	1
<b>Echareon</b>	CCVE	1	5		
<b>Guigneville-sur-Essonne</b>	CCVE	4	12	14	25
<b>Ris-Orangis</b>	GPS	2	8	5.25	3
<b>Saint-Germain-lès-Corbeil</b>	GPS	4	18	3.75	3
<b>Saint-Vrain</b>	CCVE	2	6		
<b>Soisy-sur-Seine</b>	GPS	2	7		
<b>Vert-le-Grand</b>	CCVE	4	19	3	5
<b>11</b>		<b>28</b>	<b>108</b>	<b>46</b>	<b>58</b>



## MOOC

Accompagner les aidants face au vieillissement d'un adulte en situation de handicap



<https://www.youtube.com/channel/UCnnUOrz4o9ga7dfEgtwoJpw>



### Les thématiques

Partie 1 : Introduction

Partie 2 : Le vieillissement

Pathologies liées au vieillissement

Zoom sur les maladies neurodégénératives

Partie 3 : Le sentiment de culpabilité de l'aidant

Les causes

Partie 4 : Prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre

Partie 5 : Relaxation, communication non violente

Partie 6 : Quelques aides en Essonne

## Conciergerie

- **Quoi ?**
  - **Pourquoi ?**
  - **Comment ?**
  - **Qui ?**
  - **Où ?**
  - **Combien ?**
  - **Quand ?**
- ❖ Participer à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie domiciliées en zone rurale.
  - ❖ Participer à l'insertion professionnelle des jeunes adultes en situation de handicap,
  - ❖ Participer au dispositif d'aide au retour à l'emploi



## Bilan global

# 2021

### EN CHIFFRES

**48**

Sessions de sensibilisation pour la prévention des professionnels

**45**

Formations professionnelles dispensées

**288**

Situations suivies par la permanence téléphonique du Point d'Accès au Droit

**70**

Usagers reçus au sein des permanences physiques du Point d'Accès au Droit

**60 adhérents**

**5 salariés**

**17 formateurs**

### Résolution N° 2 :

« L'assemblée générale, après en avoir débattu, approuve le rapport d'activité du Secrétaire général pour l'exercice social 2021.

## Rapport financier 2021 et proposition d'affectation du résultat 2021

*Dominique NAELS, Trésorière*

Depuis maintenant deux ans, l'équilibre financier de AGE interroge la pérennisation de l'association, dans son fonctionnement actuel en tous cas.

2021 a été marqué par une difficulté à élaborer un budget viable, du fait du transfert de la MAIA au réseau SPES. En effet, l'ensemble des activités : sensibilisation, prestations, PAD, et plus récemment SNV et le projet de conciergerie s'appuie sur un système de subventions, lequel par définition ne peut assurer un avenir à long terme.

De nombreuses pistes de travail ont jalonné l'année 2020 et 2021 afin de contenir les charges fixes, d'une part et de tenter des négociations notamment avec le conseil départemental afin d'assurer un socle budgétaire permettant à minima d'absorber celles-ci,

et en particulier la masse salariale qui représente plus de la moitié du budget des charges d'exploitation.

L'espoir que nous avons fondé sur notre rencontre avec le conseil départemental en juin 2020 ne s'est malheureusement pas traduit dans les faits, même si ces deux exercices ont été équilibrés, voire excédentaires, du fait d'un effort consenti et par le conseil départemental et par l'ARS qui a laissé à l'association le bénéfice d'une somme de 100 000 euros en compensation de la perte de la MAIA pour ne pas risquer la fin de AGE ...

La reprise de la comptabilité par l'ASAD et le déménagement dans de nouveaux locaux a permis aussi de réaliser une économie budgétaire, mais ne suffiront pas à dégager à terme une marge de manœuvre financière susceptible de compenser les risques de désengagement de l'un ou l'autre des partenaires budgétisant exclusivement des projets d'action.

L'année 2021 a donc été celle de la réflexion quant à une restructuration de l'association, un nouveau modèle de financement, démarche qui s'est poursuivie en 2022 et dont il nous faudra tirer les conclusions permettant de poursuivre une activité qui semble attendue sur le territoire essonnien.

Sans doute nous faudra-t-il également trouver d'autres sources de financement, la difficulté résidant dans l'incapacité aujourd'hui à mobiliser nos partenaires pour obtenir une pluri annualisation des subventions.

Concrètement, le compte d'exploitation et l'analyse de l'activité montre que :

1. Toutes les activités présentent un excédent :

- Prestations : - 9 079 €
- Formation : 30 221 €
- Ligne d'écoute : 6 171 €
- SNV : 3 329 €
- Sensibilisation : 9 541 €
- E learning : 2 468 €

2. Si le socle est excédentaire (27 893 €) c'est parce que l'ensemble des ressources non utilisées, (sauf 3 368 € de fonds dédiés imputés sur l'activité e Learning qui sans cela aurait présenté un léger déficit) pour un montant de 154 388 € (dont 142 185 € de fonds dédiés et 12 202 € de reprises en amortissements) ont été affectés en produits sur le socle.

3. Résultat d'exploitation : si l'on regarde le résultat d'exploitation de l'année 2021, on constaterait un déficit de 65 000 € qui représente l'écart entre les produits perçus et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Cependant l'intégration des produits exceptionnels, liés notamment aux reprises de fonds dédiés et aux reprises sur amortissements (157 757 € +12 202 €) dans la balance générale des comptes et dans le compte de résultats permet de générer un excédent de 70 000€ qu'il nous faut affecter.

**En conclusion, nous ne pouvons que regretter un manque de vigilance sur les fonds dédiés MAIA qui auraient dû être soldés à l'issue de l'exercice 2020.**

**En effet, leur affectation aux produits d'exploitation donne une image qui ne correspond pas du tout à la réalité financière de l'association ce qui impose un devoir d'alerte à l'instar de ce qui a été fait en 2020, permettant, nous l'espérons de présenter aux financeurs des demandes de subventions plus conformes aux besoins réels de l'association.**

Affectation des 70 546.33 € de résultat :  
20 546.33 € en réserves projet  
50 000.00 € en réserves d'investissement

## Résultat 2021

Produits d'exploitation	512 453.76
Charges d'exploitation	-432 303.23
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>80 150.53</b>
Produits financiers	291.07
Charges exceptionnelles	-12 867.74
Produits exceptionnels	9 895.27
<b>Résultat net</b>	<b>70 546.33</b>

### Charges et produits par activité

	Charges	Produits	Résultat
PAD	74 678,21 €	74 678,21 €	0,00 €
Sensibilisation	53 864,64 €	63 406,56 €	9 541,92 €
Formation	53 171,46 €	83 392,95 €	30 221,49 €
SNV	34 170,59 €	37 500,00 €	3 329,41 €
Prestation	26 265,30 €	17 185,43 €	-9 079,87 €
E-Learning	1 740,00 €	4 208,87 €	2 468,87 €
Ligne d'écoute	7 388,86 €	13 560,00 €	6 171,14 €
Socle	193 891,91 €	221 785,28 €	27 893,37 €
<b>Général</b>	<b>445 170,97 €</b>	<b>515 717,30 €</b>	<b>70 546,33 €</b>



Produits d'exploitation	366 899.01
Charges d'exploitation	-432 303.23
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-65 404.22</b>

## ACTIF DU BILAN

Actif du bilan	2020	2021
<b>Immobilisations nettes</b>	19 387 €	12 120 €
<b>Stocks</b>	0	0
<b>Créances</b>	93 735 €	47 726 €
<b>Valeurs mobilières et disponibilités</b>	307 702 €	229 409 €
<b>Charges constatées d'avance</b>	7 616 €	8 407 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>427 939 €</b>	<b>297 714 €</b>

## PASSIF DU BILAN

Passif du bilan	2020	2021
<b>Fonds propres</b>	67 991 €	138 538 €
<b>Provision pour risques et charges</b>	12 203 €	0
<b>Fonds dédiés</b>	192 196 €	46 641 €
<b>Dettes</b>		
Emprunt et dettes auprès établissement de crédits	0	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 129 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 346 €	42 924 €
Dettes fiscales et sociales	80 573 €	56 711€
Autres dettes	0	
Produits constatés d'avance	37 500 €	12 900 €
<b>Total du Passif</b>	<b>427 939 €</b>	<b>297 714 €</b>

### Résolution N° 3 :

L'assemblée générale, après en avoir débattu, approuve le rapport financier de la Trésorière pour l'exercice social 2021

## Rapport du Commissaire aux Comptes Madame Christine CHOPART (KPMG)

En l'absence de Madame CHOPART lecture est faite des conclusions de son rapport :

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. ».*

Les comptes sont certifiés sans réserve.

## Budget prévisionnel 2022

Du fait de la procédure d'alerte engagé par Madame Chopart, commissaire aux comptes au motif reproduit ci-dessous, le Président signifie que le budget prévisionnel 2022 ne peut être présenté.

La présente a pour objet de vous confirmer les termes de notre entretien du 28 avril 2022. Conformément à l'article L.612-3 du Code de commerce, nous vous informons des faits dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- Suite au transfert de la MAIA Centre Est au réseau de soins SPES, l'Association a perdu la majorité de ces financements
- A ce jour, l'Association n'a pas obtenu un engagement de financement de tous ses partenaires habituels

Compte tenu de la situation, nous pensons que les faits mentionnés ci-dessus sont de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre Association.

La procédure d'alerte obligeant à la tenue d'une nouvelle assemblée générale, et afin de répondre aux questions du Commissaire aux comptes, un nouveau budget prévisionnel sera établi en prenant en compte la réalité des produits perçus et à percevoir.

Ce nouveau budget sera soumis au vote de l'assemblée générale qui devra se tenir dans le courant du mois de juin conformément au calendrier prévisionnel suivant :

	<b>Echéances</b>
• Courrier du Commissaire aux Comptes	29 avril 2022
• Reçu le	3 mai 2022
• Communiquer au CAC Analyse de la situation Mesures envisagées	18 mai 2022
• Convoquer le CA Inviter le CAC Informé le Président du TJ	2 juin 2022
• Réunion du CA	10 juin 2022
• Convocation de l'assemblée générale	11 juin 2022
• Envoi du Procès-Verbal du CA CAC Président du TJ	18 juin 2022
• Assemblée générale	26 juin 2022

## Elections des membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'Administration et la répartition des mandats au sein du Bureau restent à l'identique. Les démarches en préfecture pourront être faites avec cette actualisation.

## Orientations et perspectives 2022

### Dr DUPORTET, Président

---

#### **Une éthique inchangée**

Les notions de respect, bienveillance, les principes humanistes d'ouverture, de laïcité, d'indépendance, de **non-discrimination** et de neutralité, de connaissance et d'accès au droit, ont toujours guidé la conception et la mise en place de nos divers plans d'action.

Notions encore plus d'actualité dans la période des grands changements à venir.

#### **Département formation :**

- Etudier et mettre en place les conditions optimales pour un passage harmonieux des prestations en présentiel à l'organisation en distanciel. Et plus généralement concevoir et organiser l'entrée dans le monde du numérique.
- Analyser, critiquer et actualiser nos programmes de sensibilisation et formation.
- Déterminer les nouveaux thèmes et en définir les modalités pédagogiques et techniques,

#### **Organisation associative :**

- Analyser, critiquer et déterminer les nouvelles conditions de fonctionnement de l'association.
- Définir une nouvelle politique de coopération, voire d'association, avec d'autres structures complémentaires non concurrentes.

#### **Les chantiers ouverts ou à ouvrir :**

##### **Ecoute, conseil et soutien juridique.**

Extension au champ du handicap, extension territoriale par l'accroissement des permanences téléphoniques et physiques, aspects spécifiques de l'aide aux tuteurs familiaux. Nécessite la création d'un deuxième poste de juriste et l'accroissement du budget général.

##### **Actions collectives de prévention**

Il correspond au **programme départemental de sensibilisation** aux grands thèmes de la gérontologie et du handicap pour la population des professionnels dans une perspective de prévention.

##### **Conciergerie sociale**

Au plus près des territoires, en lien direct avec les structures communales, Seniors numériquement vôtres, Seniors sportivement vôtres, camion itinérant, etc.

##### **Club ÂGE**

Structure mise en place à la demande et avec le concours de plusieurs directeurs d'établissement bénéficiaires d'actions de formation. Redémarrage et extension après le coût d'arrêt dû à la pandémie.

##### **Entrée raisonnée dans l'ère numérique**

Choix raisonné des méthodes les plus adaptées en fonction de besoins bien identifiés et d'une évaluation objective de l'acceptabilité par le public concerné.

##### **Partenariat élargi**

Coopération avec d'autres structures évoluant auprès des mêmes publics, avec la même éthique et dans une optique de rationalisation et en premier lieu l'ASAD Seine Essonne.

**Résolution N° 4 :**

L'assemblée générale, après en avoir débattu, approuve le rapport d'orientation du Président pour l'exercice social 2022.

## Questions diverses

---

Pas de question.

Plus rien n'étant à délibérer le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale et remercie de leur participation les personnes présentes.

La séance est levée à 20h00.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Duportet', written over a horizontal line.

Docteur Bernard DUPORTET  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Mouaci', written over a horizontal line.

Pour  
Catherine MOUACI  
Secrétaire  
Didier Changenet  
Secrétaire général